



HÉBERGEMENT ET INSERTION



## La lutte contre la précarité alimentaire et l'aide alimentaire en Île-de-France

La lutte contre la précarité alimentaire doit garantir l'accès à des denrées en quantité suffisante mais aussi, suffisamment diversifiées pour garantir une bonne qualité nutritionnelle aux personnes dans le besoin. L'État mobilise des moyens croissants à hauteur de 15 millions d'euros pour 2023 pour soutenir l'achat de denrées et le fonctionnement des distributions.

Par ailleurs, au regard de l'augmentation des besoins, de nouveaux dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire sont financés par l'État en 2023 : il s'agit à la fois d'accroître le volume de denrées accessibles aux publics et à la fois d'élargir les modalités d'actions afin de mieux prendre compte la diversité des situations.

### Accompagner les étudiants pour faire face à la précarité alimentaire

En novembre 2022, les pouvoirs publics ont débloqué une enveloppe de 10 millions d'euros au niveau national pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiants. Ce fonds d'urgence vise à apporter une réponse immédiate à la précarité alimentaire des étudiants via des associations procédant à des distributions de denrées et de repas sur les campus ou proposant des actions d'accompagnement social et nutritionnel. Cette enveloppe est mobilisée en 2023 à travers un volet national et des volets régionaux. Après une première attribution du volet national du fonds, à hauteur de 3,5 M€, le printemps a été consacré à l'attribution des 6,5 M€ constituant la part régionale.

Pour l'Île-de-France, cette part s'élève à 1 546 000€. Début mai, la Drihl et les services du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ont décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt régional pour financer le renfort des distributions alimentaires et de l'action associative avec le déploiement de projets sur des sites où l'offre de restauration universitaire est insuffisante ou totalement absente. 14 projets ont été déposés, une commission de sélection régionale s'est tenue le 5 juillet 2023. Au total 11 projets ont pu être financés.

### Un nouveau directeur à la Drihl



Laurent Bresson est depuis le 1<sup>er</sup> octobre directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France. Il succède à Isabelle Rougier, qui a réintégré l'inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Après avoir occupé différentes fonctions en directions départementales de l'équipement (DDE) de 1994 à 2008, Laurent Bresson est nommé directeur départemental adjoint des territoires du Puy-de-Dôme, puis directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire en 2012. En 2017, il accède aux fonctions de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime. Depuis 2020, il était sous-directeur des politiques de l'habitat à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN).



**RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### Voici la liste des lauréats et de leurs partenaires :

- On remplit le frigo/Crous de Versailles ;
- Linkee France/Crous de Versailles ;
- Cop1 – Solidarités étudiantes/Crous de Versailles ;
- Les restos du cœur/Université d'Evry – Val d'Essonne ;
- Les restos du cœur/Université Gustave Eiffel ;
- Secours populaire 92/Université Paris Nanterre ;
- Les restos du cœur/Université Paris – Saclay ;
- Ordre de Malte France/ Université Paris – Saclay ;
- Secours populaire 91/ Université Paris – Saclay ;
- Alter'Nature/Université Sorbonne Paris Nord ;
- Secours populaire français 95/Cergy Paris Université.

La Drihl et les services du recteur délégué pour l'ESRI veilleront au bon déploiement des projets, au bénéfice des étudiants en ayant le plus besoin.

HÉBERGEMENT ET INSERTION



## Le programme « Mieux manger pour tous » (PMMPT)

Afin que les personnes en situation de précarité alimentaire puissent avoir accès à une alimentation saine et durable, Jean-Christophe Combe, alors ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a lancé le 28 février 2023 le programme « Mieux manger pour tous ».

Ce programme est financé par un fonds pluriannuel d'aide alimentaire durable, doté en amorçage pour l'année 2023 de 60M€, répartis entre un volet national (40 millions d'euros) et un volet local (20 millions d'euros).

Le volet local du programme « Mieux manger pour tous » vise à améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire ; soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires ; permettre le renforcement et la transformation des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire ; réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire.

Les actions soutenues par le volet local devront s'inscrire dans les thématiques suivantes : le développement d'alliances

locales de solidarités entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire ; la participation aux actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des projets alimentaires territoriaux ; le soutien aux expérimentations portant la transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire dont les chèques alimentaires durables ; l'amélioration de la couverture des zones blanches.

En Île-de-France, le fonds pour une aide alimentaire durable (FAAD) est géré par la Drihl pour un montant de 3,7 millions d'euros, dont une partie a fait l'objet d'un appel à projet.

La Drihl a alloué 50% de son enveloppe pour continuer à soutenir durant 3 ans des projets efficaces qui ont pu être identifiés et soutenus dans le cadre des appels à projets du plan de relance (AAP pauvreté et AAP tiers lieux alimentaires). 19 projets ont été retenus qui s'ins-



crivent dans les axes du PMMPT : alliance locale, transformation des organisations, couverture zones blanches.

L'AAP du PMMPT permet quant à lui l'émergence de nouveaux projets. Les crédits disponibles sont de 1 848 370€. 148 projets ont été déposés et ont été instruits par les réseaux Drihl et Ddets. Afin que tous les enjeux de la lutte contre la précarité alimentaire soient pris en compte, ainsi que les objectifs du PMMPT, la Drihl a mis en place une

coordination inter partenariale et collaborative : en complément des instructeurs, la commission de sélection a

réuni la Driaaf, l'ARS et Drieets, l'Ademe et le commissaire à la lutte contre la pauvreté. La publication des résultats

est à retrouver ci-dessous.

[En savoir plus](#)

## Le renforcement de l'observation sociale et de l'animation territoriale

La Drihl a organisé la restitution d'un diagnostic régional sur la précarité alimentaire. Ce diagnostic financé grâce aux crédits France relance, réalisé par l'ANSA et le Crédoc, a été piloté par le « GT5 Accès à l'alimentation de la stratégie pauvreté », groupe de travail co animé par la Drihl. Cette restitution au sein de la préfecture de région, le 17 avril 2023, devant 200 partenaires, a permis de présenter les résultats du diagnostic

avec des infographies et des cartographies départementales afin d'outiller les instances de coordination locale pilotées par les UDDD. Les services de l'État, collectivités, partenaires associatifs et bénéficiaires ont également travaillé des recommandations concernant trois enjeux majeurs : coopération locale, logistique et alimentation des familles hébergées à l'hôtel.

Le développement d'un indice de précarité alimentaire au niveau de la commune, croisant notamment des variables sur l'offre et les besoins ainsi que la création d'un outil de visualisation en accès libre.



[En savoir plus](#)

HÉBERGEMENT ET INSERTION



# Retour sur la 3e édition de la semaine nationale des pensions de familles du 9 au 15 octobre 2023

**Cette semaine a permis de promouvoir le rôle des pensions de famille, leur existence, leur fonctionnement et la place cruciale qu'elles occupent dans le plan Logement d'abord.**

Cette manifestation riche en portes ouvertes, inaugurations et expositions est organisée par l'Union sociale pour l'Habitat, l'Unafo, la Fondation Abbé Pierre, la fédération des acteurs de la Solidarité, Soliha, la Fapil et Habitat et Humanisme sous l'impulsion de l'État.

La pension de famille est une structure qui permet à des personnes à faible niveau de ressources et en situation d'exclusion sociale d'accéder à un logement. Elle combine des espaces privés (25 en moyenne) et des espaces collectifs qui facilitent la reconstruction sociale.

La pension de famille apporte une réponse efficace d'accès au logement stable et adapté ; elle permet de remettre les concitoyens dans un parcours positif de reconstruction et d'insertion.

C'est un outil plébiscité par tous les acteurs : sa pertinence en matière d'insertion des personnes au long parcours de rue et d'hébergement est largement reconnue.



## Plan Logement d'abord

Le plan Logement d'abord déploie depuis 2017 une réforme structurelle de l'accès au logement en faveur des personnes sans domicile et mal logées.

En proposant une offre de logement

adaptée aux besoins spécifiques de leurs résidents, la pension de famille joue un rôle central au sein de ce plan.

Dans le cadre du second volet du plan Logement d'abord présenté en juin 2023, l'État fixe un objectif de 10 000 créations de places en pensions de famille d'ici 2027.

En 2022, 137 nouvelles places de pension de famille ont ouvert en Île-de-France permettant d'atteindre 3 876 places ouvertes sur la région au 31/12/2022.

En 2023, ce sont 264 places qui ont été ouvertes. Le développement des pensions de famille est l'une des priorités portées par le préfet de la région Île-de-France, avec un objectif à 2027 d'au moins 1500 nouvelles places.

[En savoir plus](#)

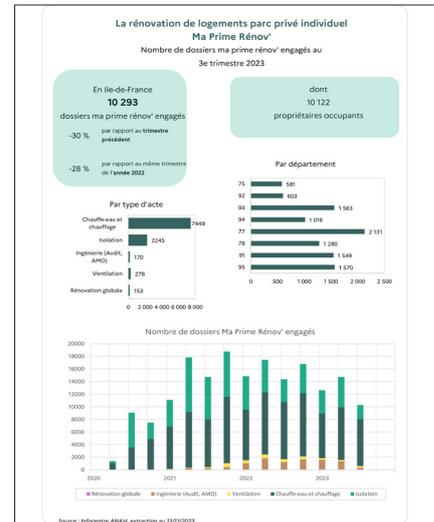


# Les chiffres du bâtiment francilien : bilan 3<sup>e</sup> trimestre 2023

Entre le deuxième trimestre 2023 et le troisième trimestre 2023, la construction de logement a baissé en Île-de-France (-17%) et de façon moins importante sur le reste du territoire national (-9%). Concernant la rénovation de logements du parc privé, la baisse entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> trimestre 2023 est de 30%.

Retrouvez ces chiffres et d'autres données en cliquant ci-après.

[En savoir plus](#)



Pour info

## Guillaume Mangin, nouveau directeur adjoint de la Drihl

Par arrêté en date du 14 août 2023, Guillaume Mangin a été nommé directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement en Île-de-France et succède ainsi à Clémentine Pesret.

Ancien élève de l'École Polytechnique, diplômé de l'École des Eaux et Forêts, Guillaume Mangin est ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Au sein de la Drihl, il est en charge plus spécifiquement des questions liées au logement.

[En savoir plus](#)

Pour info

## Diane Pouget, nouvelle directrice de l'UD Drihl 94

Par arrêté en date du 14 août 2023, Diane Pouget a été nommée directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement en Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne et succède ainsi à Catherine Larrieu.

Ancienne élève de l'École Polytechnique, diplômée de l'École des Ponts, diplômée d'un master en administration des affaires au Collège des ingénieurs, Diane Pouget est ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts.

Directeur de la rédaction  
Laurent Bresson

Rédactrice en chef  
Maud de Crépy

Conception / réalisation  
Société Amarante / MCOM

Parution n°51  
Décembre 2023

Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement Île-de-France (Drihl)  
5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15